

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 €
Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset Peynier
13790 ROUSSET
RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, pour vous inviter à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées intervenues au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Approbation des comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 30 septembre 2012 ;
- Constatation de la démission de M. Patrice MACAR de son mandat d'Administrateur ;
- Renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à expiration ;
- Renouvellement du mandat de co-commissaire aux comptes titulaire de SACOR Audit et du mandat de co-commissaire aux comptes suppléant de Révision Gestion Audit ;
- Approbation des conventions selon les articles L 225-38 à L 225-43 du Code de commerce ;
- Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués et/ou ont été mis à disposition conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1. ACTIVITÉ ET SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

1.1 : Exercice social

L'exercice social a débuté le 1^{er} octobre 2011 pour se terminer le 30 septembre 2012.

L'exercice a eu une durée de douze mois comme l'exercice précédent.

1.2 : Activité et situation de la société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de l'exercice est passé de 18,42M€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2011 à 20,80M€ au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012, soit une hausse de 12,9% par rapport à l'exercice précédent.

L'origine de la croissance est 100% organique, et confirme ainsi la stratégie du groupe initiée ces deux dernières années, malgré un contexte économique encore plus dégradé.

Comme attendu, la très forte dynamique de croissance du premier semestre (+31%), liée pour moitié à une opération exceptionnelle non récurrente, ne s'est pas confirmée au second semestre, avec une baisse du chiffre d'affaires par rapport au second semestre de l'exercice précédent de 10 %.

Cette baisse du chiffre d'affaires du second semestre résulte pour partie d'une baisse de la consommation significative sur les marchés historiquement porteurs de Custom Solutions, et donc des commandes notamment dans l'électronique Grand Public.

Sur l'exercice 2012, l'activité de Custom Solutions a été marquée par :

- ✓ Une progression de l'activité Marketing de +6%, grâce à l'innovation de nos produits notamment dans l'offre digitale, et une croissance du nombre de clients ;
- ✓ Une croissance forte de l'activité logistique de +18%, provenant de la conquête de nouveaux clients et d'une opération européenne d'envergure, non récurrente ;
- ✓ Avec plusieurs dizaines de projets clients signés, le succès de Cartavenue (www.cartavenue.fr, nouvel outil marketing permettant aux annonceurs de créer un programme relationnel via une carte Visa prépayée personnalisable à leurs couleurs) ;
- ✓ La croissance de notre activité sur des offres marketing européennes ;
- ✓ Un repositionnement stratégique de notre offre sur les besoins marketings de nos clients : conquête, fidélisation, stimulation.

Evolution du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 à 2,9M€ contre 2,58 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 12,9% environ.

Evolution du résultat financier

Le résultat financier s'élève à 699K€ contre 422K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 65,5%. Le BFR a été travaillé, surtout sur la partie cliente afin de se prémunir de dépôts de bilan en cette période de crise. Les encaissements se font donc plus rapidement.

Les décaissements ont été alignés sur les dispositions de la LME, soit 60 jours au lieu de 30 auparavant.

Les placements ont évolué : les obligations ont été préférées aux SICAV dont les taux se sont effondrés.

Evolution du résultat net

Le résultat net s'élève à 2,18 M€ contre 1,84 M€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 18,2%.

Evolution de l'actif immobilisé

L'actif immobilisé net passe de 7,68 M€ au 30 septembre 2011 à 7,86 M€ au 30 septembre 2012, soit une augmentation de 2,4%.

Situation de l'endettement

Au 30 septembre 2012, la trésorerie s'établit à 23,6M€ contre 24,88M€ l'année précédente. La trésorerie propre est quant à elle en hausse, passant de 10,09M€ en 2011 à 11,68M€ en 2012.

La trésorerie de la Société comprend la trésorerie issue des appels de fonds qu'elle adresse à ses clients dans le cadre de la gestion de leurs opérations promotionnelles aux fins de rembourser les consommateurs. C'est donc cette partie qui est en baisse par rapport à l'exercice clos le 30 septembre 2011.

La Société n'a pas de dettes financières.

1.3 : Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société a réorienté ses placements, abandonnant les SICAV très peu rémunératrices pour des obligations, à hauteur de 3.5M€.

1.4 : Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Néant.

1.5 : Arrêté des comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 2.183.449€, auquel se rajoute un report à nouveau de 4.593.091€ soit un montant global de 6.776.540 €.

Nous vous proposons d'affecter la somme susvisée comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| ▪ A la réserve légale : | 529 € |
| ▪ A la « réserve facultative » : | 6.046.553,50 € |
| ▪ A titre de dividende aux actionnaires :
Soit 0,15 € par action | 729.457,50 € |

Etant précisé, à propos des dividendes attachés aux actions détenues par la société Custom

Solutions, pour les avoir acquises dans le cadre du programme d'achat autorisé, que la Société ne pourra les percevoir et que le montant correspondant sera porté au crédit du compte « *report à nouveau* ».

1.6 : Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2012 sont identiques à celles utilisées dans les comptes des exercices précédents.

1.7 : Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes distribués	Montant des revenus éligibles à l'abattement de 40% mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement
31/12/2009	1.100.000,00 €	1.100.000.00	0
30/09/2010	680.085,98 €	680 085.98	0
31/12/2011	728.663,55 €	728.663.55	0

1.8 : Dépenses visées à l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts

L'exercice n'a donné lieu à aucune dépense entrant dans le champ d'application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts.

1.9 : Prises de participations et prise de contrôle

Il n'y a pas eu de prises de participations ni de prises de contrôle dans de nouvelles sociétés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

1.10 : Cessions de participations

La Société n'a procédé à aucune cession de participations au cours de l'exercice.

1.11 : Filiales et participations

La Société détient 45% du capital de NEO DATA, société de droit marocain au capital de 600.000 MAD (54 K€) ayant son siège au Maroc, à Casablanca et ayant pour activité le traitement des opérations de saisies et qui a réalisé, au cours du dernier exercice de douze

mois clos au 30 septembre 2012, un chiffre d'affaires de la contrevaieur de 302 K€ pour une perte de 39 K€.

La société détient 100% de la société CUSTOM SOLUTIONS GECIP, société par actions simplifiée au capital de 50 K€, qui a réalisé, au cours du dernier exercice de douze mois clos au 30 septembre 2012, un chiffre d'affaires de 1 833 K€ pour un résultat net de 487 K€.

1.12 : Actionariat salarié

Le capital social est détenu à hauteur de 0.55 % par des salariés de la Société.

1.13 : Attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'Administration, par décision du 10 octobre 2011, agissant en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mars 2010 au titre de sa dix-huitième résolution, après en avoir délibéré, a décidé de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société conformément aux conditions et critères fixés par le plan qui lui a été soumis et, présentant notamment, les principales caractéristiques suivantes :

- nombre d'actions attribuées gratuitement : 7.000 actions, soit 0,001441 % du capital social à la date du 10 octobre 2011 ;
- attributaires : la catégorie de salariés correspondant à ceux des managers clé, à savoir Vincent Oechsel (5000 actions) et Franck Bouny (2000 actions) ;
- date d'attribution : 10 octobre 2011 ;
- conditions de l'attribution : être salarié de la Société au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée, avoir au moins un mois d'ancienneté, ne pas être en préavis de licenciement ou de démission et avoir retourné à la Société, dans les 30 jours de sa réception, le règlement du plan d'attribution signé et accompagné d'une lettre portant acceptation de l'attribution et de ses conditions ;
- durée de la période d'acquisition : 2 ans à compter de la date d'attribution des actions ;
- conditions de l'acquisition : les bénéficiaires ne deviendront propriétaires des actions attribuées gratuitement qu'à condition d'être, à l'expiration de la période d'acquisition, salarié de la Société au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée et de ne pas être en préavis de licenciement ou de démission ;
- date d'attribution définitive : le 10 octobre 2013 ;
- durée de la période de conservation : deux ans à compter de la date d'attribution définitive, période pendant laquelle les actions attribuées devront être conservées par les attributaires (avec mention sur le registre des mouvements de titres et sur les comptes individuels d'actionnaires) ;
- nature des actions attribuées gratuitement : actions nouvelles à émettre par la Société, sauf si, avant l'attribution définitive desdites actions, le Conseil d'administration décide que ces actions seront en tout ou en partie des actions existantes détenues par la Société ou qu'elle rachèterait ;
- autres conditions de l'attribution gratuite : fixées dans le règlement du plan d'attribution gratuite présenté au Conseil d'administration pour adoption.

Le Conseil d'Administration, par décision du 25 mai 2010, agissant en vertu de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mars 2010 au titre de sa dix-huitième résolution, après en avoir délibéré, a décidé de procéder à des attributions gratuites d'actions de la Société conformément aux conditions suivantes :

- nombre d'actions attribuées gratuitement : 6.583 actions, soit 0,1 % du capital social à la date du 25 mai 2010 ;
- attributaires : des salariés de la Société dont la liste figure en annexe de la décision du Conseil d'administration du 25 mai 2010 ;
- date d'attribution : 25 mai 2010 ;
- conditions de l'attribution : être salarié de la Société au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée, avoir au moins un mois d'ancienneté, être présent dans l'effectif de la Société et ne pas être en préavis de licenciement ou de démission ;
- durée de la période d'acquisition : 2 ans à compter de la date d'attribution des actions ;
- conditions de l'acquisition : les bénéficiaires ne deviendront propriétaires des actions attribuées gratuitement qu'à condition d'être, à l'expiration de la période d'acquisition, présent dans l'effectif de la Société ;
- date d'attribution définitive : 25 mai 2012 ;
- durée de la période de conservation : deux ans à compter de la date d'attribution définitive, période pendant laquelle les actions attribuées devront être conservées par les attributaires (avec mention sur le registre des mouvements de titres et sur les comptes individuels d'actionnaires) ;
- nature des actions attribuées gratuitement : actions nouvelles à émettre par la Société, sauf si, avant l'attribution définitive desdites actions, le Conseil d'administration – ou tout autre organe social chargé de la direction qui le remplacerait - décide que ces actions seront en tout ou en partie des actions existantes et que la Société détient ou procède à l'achat d'un nombre suffisant de ses propres actions ;
- autres conditions de l'attribution gratuite : fixées dans le règlement du plan d'attribution gratuite présenté au Conseil d'administration pour adoption.

Le 28 mai 2012, le Conseil d'administration a constaté qu'une augmentation de capital de 5.293 euros avait été réalisée par émission au pair de 5.293 actions nominatives nouvelles de 1 euro de nominal chacune, suite à l'attribution définitive aux salariés remplissant à cette date les conditions requises, de 5.293 actions sur les 6.583 actions attribuées gratuitement.

1.14 : Etat des sommes versées à titre de mécénat, dons à des associations de financement électorales et/ou à des partis politiques

La somme de 1.136 € à titre de don a été versée à l'association sportive de CS.

1.15 : État des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription des actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants

Néant.

1.16 : Etat du rachat ou de la revente par la Société de ses propres actions effectué en application de l'article L.225-209 du code de commerce

L'Assemblée générale du 23 mars 2010 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de un million (1.000.000) d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à vingt (20) euros.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI en date du 23 septembre 2008 reconnue par la décision en date du 1er octobre 2008 de l'Autorité des marchés financiers, modifié par une décision du 21 mars 2011.

L'exécution du programme de rachat d'actions autorisé a donné lieu au versement de la somme de 200.000 € sur le compte du contrat de liquidité.

Cette autorisation a depuis été renouvelée par l'Assemblée générale du 30 mars 2012 dans les mêmes conditions que la précédente à savoir, autorisation accordée au Conseil d'administration pour une durée de dix-huit mois, pour mettre en place un ou plusieurs programmes de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société et dans la limite d'un montant de un million (1.000.000) d'euros, le prix de rachat de l'action étant fixé au maximum à vingt (20) euros.

Au 30 septembre 2012, la Société détient 16 427 de ses propres titres. Ces actions propres représentent une valeur de marché au 30 septembre 2012 de 99 547€, soit une valeur évaluée au jour d'achat de 100.845 euros.

Le nombre de titres de la Société était de 4.863.050 au 30 septembre 2012, de 1 euro de valeur nominale chacune ; en conséquence, les actions détenues représentaient 0,33 % du capital.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012, la Société a procédé aux opérations suivantes sur ses propres actions :

- achat de 50.101 actions au prix moyen de 6,04 € ;
- vente de 48.887 actions au prix moyen de 6,01€.

1.17 : Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants, les hauts responsables ou des personnes auxquelles ils sont étroitement liés

Aucune opération n'a été réalisée dans ce cadre au cours de l'exercice écoulé.

1.18 : Structuration du capital

Le capital social s'élevait au 30 septembre 2012 à 4.863.050 € réparti en 4.863.050 actions de 1 €, dont 2.650.904 actions au porteur et 2.212.146 actions sous la forme nominative.

Les actions sont toutes de la même catégorie et chacune donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elles donnent le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux assemblées générales et au vote des résolutions. Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative au nom du même actionnaire depuis deux ans au moins.

1.19 : Renseignements relatifs à la répartition du capital, et aux actions d'autocontrôle

Les actionnaires possédant au 30 septembre 2012 plus du 20ème, du 10ème, des 3/20èmes, du 5ème, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des 18/20èmes ou des 19/20èmes du capital social ou des droits de vote, sont les suivants :

- CACR Croissance : plus du tiers et moins de la moitié du capital social et plus du tiers et moins de la moitié des droits de vote ;
- PM Networks : plus de 3/20èmes et moins du 5ème du capital social et plus 3/20èmes et moins du 5ème des droits de vote ;
- Pierre Macar : plus du 20ème et moins du 10ème du capital social et plus du 10ème et moins des 3/20èmes des droits de vote ;

1.20 : Conventions

(a) Conventions réglementées

Les conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, régulièrement autorisées par le Conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012 ou conclues antérieurement mais dont les effets se sont poursuivis pendant ledit exercice, sont les suivantes :

Conventions autorisées au cours de l'exercice : aucune

Conventions antérieures qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Signature le 20 septembre 2011 d'un contrat de cession partielle de clientèle de Custom Solutions Gecip au profit de la Société dans le cadre de la réorganisation des activités entre les deux sociétés pour 1 euro symbolique.
Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 20 septembre 2011.
La personne intéressée est Monsieur Cédric RENY qui est à la fois président du Conseil d'administration de la Société et président de la société CUSTOM SOLUTIONS GECIP.
- Un bail de location pour une durée de douze années entre la SASU SVIC et la Société conclu le 1er avril 2010 à effet au 1^{er} octobre 2010. Le loyer a été calculé au prix du marché, soit 300.000 euros annuels hors charges hors taxes pour une surface de 3.700 m².
La personne intéressée est Cédric Reny qui est à la fois président du Conseil d'administration de la Société et Président de la SASU SVIC.
- Une convention de trésorerie a été signée entre la Société et sa filiale Néo Data le 1er octobre 2008. Le taux d'intérêt appliqué est calculé sur l'EURIBOR + 1.0%.
La personne intéressée est Monsieur Madjid Rouar qui était en 2008 Directeur Général de la Société et Président Directeur Général de NEO DATA.

(b) Conventions courantes conclues à des conditions normales

- La prolongation du contrat commercial de prestations logistiques entre la Société et DNXCorp a été signée le 28 décembre 2010, le nouveau contrat prenant effet le 1er janvier 2011 pour une durée de 3 ans. Les prix pratiqués sont ceux du marché après mise en concurrence.
- Une convention de trésorerie entre la Société et CUSTOM SOLUTIONS GECIP conclue le 20 septembre 2011. Taux d'intérêt appliqué: calculé sur l'EURIBOR + 1.0%.

- Un contrat de prestation de service entre CUSTOM SOLUTIONS GECIP et la Société conclu le 20 septembre 2011, dont la commission est calculée selon le coût horaire estimé des équipes CUSTOM SOLUTIONS alloué à la filiale, représentant environ 5.0% du chiffre d'affaires récurrent de celle-ci

1.21: Activités en matière de recherche et de développement

Le montant total des dépenses identifiées en recherche et développement sur l'année civile 2011 s'élève à 686.762 € et sont comptabilisées en charges.

A ce titre, un montant de 206.029 €, correspondant à 30% des charges dépensées en 2011, a été inscrit en crédit impôt recherche dans le résultat fiscal 2012.

1.22 : LME – Délai de paiement

En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date du 30 septembre 2012, du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance et avec un comparatif avec l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2012, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 241 K€ échues ;
- 787K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 306 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours.

Au 30 septembre 2011, l'échéancier des dettes fournisseurs se répartit comme suit :

- 378 K€ échues ;
- 1.057 K€ à échéance moins de 30 jours ;
- 58 K€ à échéance plus de 30 jours et moins de 60 jours ;

1.23 : Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts sociaux sont celles prévues par le Code de commerce et sont mentionnées dans les statuts de la Société.

1.24: Aliénations intervenues pour régulariser les participations croisées

Néant.

2 - CROISSANCE EXTERNE

Aucune opération de croissance externe n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 : Administrateurs et Président du Conseil d'Administration

L'assemblée générale des actionnaires du 12 février 2010 a nommé en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans, leurs fonctions prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expireront leurs mandats, soit en l'occurrence au cours de l'année 2013 :

(1) Monsieur Bruno ANNEQUIN, né le 2 avril 1972, à Oyonnax, de nationalité française, demeurant 35, quai de la Seine 75019 PARIS ;

(2) Monsieur Patrice MACAR, né le 15 octobre 1970 à Winchester (USA), de nationalité belge, demeurant 740, chemin des Bastides Fortes – 13510 EGUILLES ;

(3) Monsieur Cédric RENY, né le 19 juillet 1971 à Reims, de nationalité française demeurant 8, Les Grandsèdes, 13850 GREASQUE ;

(4) Monsieur Frédéric ST ROMAIN, né le 1er décembre 1969 à St Etienne, de nationalité française demeurant 39 chemin des Peyrardes, 42170 ST JUST ST RAMBERT.

Monsieur Cédric RENY a été nommé président du Conseil d'administration suivant délibération dudit Conseil du même jour et pour toute la durée de son mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'administration exerce la direction générale de la Société.

Les mandats de la totalité des membres du Conseil d'administration en exercice arrivant à expiration au cours de l'année 2013, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019. Nous vous précisons que Monsieur Macar a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 20 décembre 2012.

3.2 : Liste des mandats

Liste des mandats exercés par les administrateurs hors de la Société :

NOMS	Première nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercées	Mandats et fonctions exercées en dehors de CUSTOM SOLUTIONS	Autres mandats exercés au cours des 5 derniers exercices	Mandats transitoires exercés au cours des 5 derniers exercices:
Cédric RENY		AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/2012	Président du CA et Directeur général	- Président de la SASU SVIC - Gérant de CARC Croissance - Président de CUSTOM SOLUTIONS GECIP	Administrateur de la société BRUME DE REVE	

Patrice MACAR	AGO statuant sur les comptes de 40221 l'exercice clos Administrateur le 30 septembre 2012	<p>Président du Conseil d'administration et Directeur Général de DNXCORP (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co Gérant de DNX Network SARL (Luxembourg, filiale DNXCorp) - Président du Conseil d'administration de BESITE SA (Belgique, filiale DNXCorp) - Gérant de DreamNex UK Ltd (UK, filiale DNXCorp) - Gérant de Dreamnexus GmbH (Allemagne, filiale DNXCorp) - Président de Dreamtekk (Malte filiale DNXCorp) - Président de Sovereign Enterprises Ltd (Chypre, filiale DNXCorp) - Gérant de PMNetwork (France, holding de participation) - Gérant de PM Equity (Luxembourg, holding de participation) - Gérant de SCI Basfort (France, résidence personnelle) - Co-gérant de Empire Music (France, du 25/04/2012 au 15/10/2012) <p>- Administrateur de Custom CD Licensing (France)</p> <p>- Gérant de la SCI ICD (France, propriétaire du siège social de Custom Solutions)</p> <p>- Gérant de la SCI DURANNE</p> <p>- Gérant de la Sarl AixInvest (sans activité)</p> <p>- Président de Syspay Ltd (Malte, filiale DNXCorp)</p> <p>- Président de Neteden (France, filiale DNXCorp du 19/10/2010 au 10/12/2010)</p> <p>- Président de Syscommerce Group Ltd (Malte, filiale DNXCorp, du 14/02/2012 au 17/08/2012)</p> <p>- Président de Sysweb (Malte, filiale Syscommerce Group Ltd, du 02/04/2012 au 16/08/2012)</p> <p>- Gérant de EB 2.0 (France, filiale Syscommerce Group Ltd, du 16/02/2012 au 27/06/2012)</p>
Bruno ANNEQUIN	AGO statuant sur les comptes de 40221 l'exercice clos Administrateur le 30 septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de Capital et Dirigeants Partenaires <p>Aucun</p>
Frédéric SAINT- ROMAIN	AGO statuant sur les comptes de 40221 l'exercice clos Administrateur le 30 septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> - Cogérant de Tournaire - Cogérant de Vernet Dray - Cogérant de Solyfonte Néant - Cogérant SCI groupe Forez Immobilier - Cogérant Groupe Félix <p>Aucun</p>

3.3 : État des délégations en matière d'augmentation de capital

Nous vous renvoyons au tableau figurant en annexe pour ce qui concerne les délégations en cours en matière d'augmentation de capital.

4 - COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 : Les Commissaires aux Comptes

Aux termes des statuts du 1er octobre 2007, ont été nommés en qualité de commissaire aux comptes titulaire et de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à savoir :

- commissaire aux comptes titulaire : la société SACOR AUDIT SAS, ayant son siège 13, rue Auber - 75009 PARIS ;
- commissaire aux comptes suppléant : Philippe ANDRÉ 13, rue Auber, 75009 PARIS.

Compte tenu du fait que les actionnaires réunis en assemblée générale le 12 février 2010 ont modifié les dates de début et de fin de l'exercice social et que par voie de conséquence l'exercice en cours s'est achevé par anticipation le 30 septembre 2010 au lieu du 31 décembre 2010, il y a lieu de considérer que les mandats desdits commissaires aux comptes ci-dessus prendront fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012. □

Monsieur Philippe ANDRÉ ayant été amené à donner sa démission à effet du 19 janvier 2009, le cabinet RGA, 13, rue Auber – 75009 PARIS a été nommé en remplacement pour la durée restant à courir de son mandat. □

L'assemblée générale du 12 février 2010 a décidé de nommer un co-commissaire aux comptes titulaire et un co-commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015 savoir :

- co-commissaire aux comptes titulaire : la société DELOITTE & Associés, Place de la Joliette, Les Docks 10.4 ; 13002 MARSEILLE ;
- co-commissaire aux comptes suppléant : la société BEAS, 7/9, Villa Houssay, 92200 NEUILLY SUR SEINE.

Le renouvellement des mandats du commissaire aux comptes titulaire, la société SACOR AUDIT SAS, et du commissaire aux comptes suppléant, le cabinet RGA, est proposé à l'Assemblée générale ordinaires des actionnaires pour une durée de six (6) exercices.

4.2 : Rapports : Les Commissaires aux Comptes, préalablement à vos délibérations, vous donneront lecture de leurs rapports, savoir :

- rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sur l'accomplissement de leur mission ;
- rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, comportant un résumé de leurs principales modalités, sur les conventions réglementées par l'article L 225-38 du code du commerce ; □

5. REPRÉSENTATION DU PERSONNEL

La délégation unique du personnel de la Société a été mise en place le 26 juin 2012 pour une durée de quatre années.

6. AUTORISATION D'OPÉRER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Il est demandé aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions à hauteur d'un maximum de 10% des actions de la Société dans la limite d'un montant de 1.000.000 d'euros, identique à celui qui avait été mis en place par l'Assemblée générale du 30 mars 2012 pour une durée de dix-huit mois et de mettre fin par anticipation au précédent.

7. PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année 2013 s'annonce en décroissance par rapport à 2012, dans la lignée du deuxième semestre 2012. Une baisse budgétée de chiffre d'affaires de l'ordre de 10 à 15% par rapport à l'exercice clos le 30 septembre 2012, liée à une conjoncture se dégradant mais aussi à un premier semestre 2012 boosté par une opération d'envergure avec un de nos gros clients, pour 1.8M€, opération non prévue en 2013.

7.1 : Événements importants depuis la clôture de l'exercice

Le chiffre d'affaires tel que prévu dans les documents de gestion prévisionnelle est conforme à nos prévisions, à savoir en baisse par rapport à l'exercice clos le 30 septembre 2012.

7.2 : Evolution prévisible de l'activité et perspectives d'avenir

Nous prévoyons un premier semestre difficile en terme de chiffre d'affaires et donc de résultat d'exploitation et espérons une reprise pour le second semestre 2013, sans pour autant la garantir. La croissance externe ainsi que le développement à l'international constituent des pistes de relances du chiffre d'affaires pour l'exercice 2013.

8. TABLEAU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution en 2007 est annexé au présent rapport.

9. ACTIVITÉ DU GROUPE

Un rapport sur l'activité du groupe sera présenté par ailleurs.

10. PROJETS DE RÉOLUTIONS

Les résolutions qui seront soumises à votre vote, dont vous voudrez bien trouver le texte ci-joint, reflètent les points visés ci-dessus.

Nous espérons qu'elles emporteront votre approbation.

Le Président du Conseil d'administration

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 €

Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier
13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

I. DELEGATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION AU PROFIT DES SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012.
Nature de la délégation	Délégation de compétence pour décider de procéder, en une ou plusieurs fois à l'émission d'actions nouvelles de la Société (à l'exclusion des actions de préférence) réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) qui seraient mis en place au sein du groupe constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 30 mars 2012 au 30 mai 2014.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

II. DELEGATION EN VUE DE CONSENTEUR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D'ACTIONS (« STOCK OPTIONS »)	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012.
Nature de la délégation	Autorisation aux fins de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de commerce, et/ou les mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, et dans la limite des textes en vigueur des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital et/ou options donnant droit à l'achat d'actions provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 30 mars 2012 au 30 mai 2014.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

III. DELEGATION AUX FINS D'EMISSION ET D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012.
Nature de la délégation	Autorisation au conseil d'administration aux fins de procéder à son choix, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et les mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, dans les conditions définies ci-après.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 30 mars 2012 au 30 mai 2014.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Non utilisée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES
DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL
(ARTICLE L. 225-100 ALINEA 7 DU CODE DE COMMERCE)**

IV. DELEGATION AUX FINS DE CONSENTIR DES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D'ENTREPRISE	
Date de la délégation	Assemblée générale mixte des actionnaires du 30 mars 2012.
Nature de la délégation	Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet de consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les dirigeants de la Société soumis au régime fiscal des salariés, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital.
Durée de la délégation	26 mois, soit du 30 mars 2012 au 30 mai 2014.
Utilisation de la délégation au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012	Non utilisée.

CUSTOM SOLUTIONS SA

Société anonyme au capital de 4.863.050 €

Siège Social : 135, avenue Victoire – Z.I. de Rousset-Peynier

13790 ROUSSET

RCS AIX EN PROVENCE B 500 517 776

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES TABLEAU DES REUSLTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2008	31/12/2009	30/09/2010	30/09/2011	30/09/2012
Capital en fin d'exercice					
Capital social	3 673 820	3 673 820	4 857 757	4 857 757	4 863 050
Nombre d'actions ordinaires	3 673 820	3 673 820	4 857 757	4 857 757	4 863 050
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nbre maximum d'actions à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires (HT)	314 402	864 681	12 104 842	18 427 483	20 809 790
Résultat av impôts, participation, amortissements et provisions	2 485 201	2 004 181	2 040 077	3 067 313	3 861 763
Impôts sur les bénéfices	75 708	106 465	525 469	839 171	849 158
Participation			93 591	243 733	361 022
Résultat ap impôts, participation, amortissements et provisions	2 404 700	1 878 545	1 140 987	1 847 292	2 183 449
Résultat distribué	900 000	1 100 000	680 086	728 664	729 458
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	0,66	0,52	0,31	0,46	0,62
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,65	0,51	0,23	0,38	0,45
Dividende attribué	0,24	0,30	0,14	0,15	0,15
Personnel					
Effectif moyen des salariés	2	1	95	112	138
Montant de la masse salariale	110 750	449 036	2 503 675	3 636 988	4 358 411
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu Soc œuvres sociales)	45 292	99 158	996 173	1 554 328	1 874 321

